



ADDENDUM N°2 au 6 HEURES MOTO SPA – 14 septembre 2025
REGLEMENT PARTICULIER – EMN 191/66

18.10 Si un coureur ne peut pas mettre son moteur en marche, le Directeur de Course, au moyen du panneau PUSH ou du drapeau Vert, autorisera l'aide à pousser le motorcycle, dès qu'il le jugera possible. Si le motorcycle est poussé sans présence du panneau PUSH ou du drapeau Vert, l'équipage sera sanctionné d'un STOP and GO de 30 secondes.

Remplacé par :

18.10 Si un coureur ne peut pas mettre son moteur en marche, le Directeur de Course, au moyen du panneau PUSH ou du drapeau Vert, autorisera l'aide à pousser le motorcycle, dès qu'il le jugera possible. Si le motorcycle est poussé sans présence du panneau PUSH ou du drapeau Vert, l'équipage sera sanctionné d'un **DOUBLE** STOP and GO de 30 secondes.